2 -L'optique du perfectionnement

1 - 2 Mise en évidence des failles et des corollaires

Il s'agit ci-après d'un cas indicatif s'inscrivant dans le cadre du déblocage des comptes et mettant en évidence les failles et corollaires des services ou plutôt du service qu'offrent les entreprises **Orange Money Cameroun** et **MTN Mobile Money Cameroun**.

Ce cas concerne deux membres d'une tontine (une tontine africaine) ayant créé, chacun, en un même jour, un compte **Orange money**, ou **MTN Mobile Money**. Chaque membre de cette tontine devant cotiser uniquement au moyen de son compte, il est à noter que chaque bénéficiaire perçoit, directement dans son compte, les cotisations des autres membres ou adhérents. Sur ce, il y a lieu de faire remarquer que l'un des deux membres visés par le présent cas (cet exemple) est une victime d'un enlèvement commandité par l'autre membre. Les auteurs de l'enlèvement fournissent à l'instigateur, le téléphone portable de la victime, ainsi que quelques documents portant sa signature, en l'occurrence surtout sa CNI. Ne pouvant pas déverrouiller le téléphone volé, l'instigateur du rapt qui au passage ressemble dans une certaine mesure à la victime, retirera de ce téléphone la ou les cartes SIM, pour les insérer dans n'importe quel téléphone n'étant pas verrouillé.

Afin que l'instigateur qui au bout du compte aura à faire débloquer le compte de la victime parvienne à obtenir toutes les réponses aux questions devant lui être posées (le solde approximatif de ce compte, la nature de la dernière transaction, etc.), il - l'instigateur - cherchera tout d'abord à connaître le numéro de téléphone de l'adhérent enlevé, en comptant soit avec l'application *141#, au cas où ce dernier serait un client **MTN**, soit avec l'application #997#, la victime étant un client **Orange**. En faisant un dépôt au numéro que l'instigateur trouvera, un SMS lui indiquera le montant du dépôt effectué par lui-même (dépôt qui sera la dernière transaction…) et par surcroît le solde du compte du bénéficiaire, autrement dit le solde du compte de l'adhérent enlevé. Cette démarche sera concluante également pour ce qui est du solde du crédit d'appel, au cas où les applications #155# et *123# ne fonctionneraient pas.

Au demeurant, l'instigateur du rapt qui du reste aura des traits de ressemblance avec le membre de la tontine enlevé, s'armera facilement de toutes les réponses aux questions qu'on aura à lui poser :

- Solde approximatif du compte… ;
- Solde approximatif du crédit d'appel… ;
- Les 2 derniers numéros appelés ou reçus ;
- Nature de la dernière transaction / dépôt ou retrait

Dès que le malfrat, l'instigateur de l'enlèvement, obtient toutes les réponses dignes de lui donner satisfaction, il ne lui restera qu'à s'exercer à imiter la signature de celui qu'on aura enlevé ; et à se munir de la CNI de celui-ci, ainsi que d'une photocopie de cette CNI.

Pour faire en sorte que le compte de la victime soit bloqué (ce qui est peut-être superfétatoire) l'instigateur du rapt ou le malfrat n'aura qu'à taper jusqu'à trois (03) reprises, des codes PIN qui seront certes imaginaires ; et qui en s'avérant tous incorrects, permettront au malfrat d'atteindre promptement son objectif. Après cette étape très facile, l'instigateur, comme un élève ayant bien appris ses leçons, ira avec beaucoup d'assurance, subir son « examen », dans une agence **Orange** ou **MTN**.

Une fois que le compte de la victime sera débloque, le malfrat ou l'instigateur du rapt, en deviendra maître, et s'en servira fort probablement en hâte.